

les desseins, comme une cruelle expérience nous le prouve, sont enhardis par le long succès.

Vous êtes témoins, Vénérables Frères, du cours que prennent les choses : quelle est, d'une part, l'audace de ceux qui violent la majesté pontificale ; de l'autre, l'impunité dont ils jouissent. Il ne saurait y avoir de doute sur les projets que l'on poursuit : ils éclatent de toutes parts et sont démontrés par le multiple témoignage des faits. C'est ainsi que les hostilités deviennent de jour en jour plus violentes contre les institutions chrétiennes, pendant que la liberté du Pontife romain est enchaînée et opprimée. C'est ainsi que nous voyons exciter l'opinion populaire contre le pouvoir sacré du Siège Apostolique, et attiser impunément la haine de la multitude par des excès quotidiens de langage.

On en est déjà venu au point que, dans cette ville même, presque sous Nos propres yeux, on permet à l'impiété d'offenser la religion de Jésus-Christ par un outrage éclatant et permanent, en décrétant avec une insolente ostentation que les honneurs dus à la vertu seront rendus à un apostat de la foi chrétienne.

Pour ces motifs, les catholiques du monde entier portent dans leur cœur une incessante inquiétude. Ils ne sauraient en effet, ni supporter sans se plaindre l'indigne condition faite à leur Père commun, ni ne point prendre souci de la liberté du suprême ministère en la personne de l'évêque de leurs âmes.

Aussi ne cessent-ils de Nous consoler par une admirable piété et un dévouement sans égal ; en ces derniers temps, s'étant réunis avec un extrême empressement dans les capitales de diverses contrées de l'Europe, pour concerter des projets utiles au bien commun, vous savez quelle large part de leurs pensées et de leurs préoccupations ils ont faite à ce Siège Apostolique.

En affirmant que, pour sauvegarder en la personne du Pontife la liberté du ministère apostolique, la souveraineté temporelle était nécessaire, ils ont conformé, comme il convenait, leurs déclarations à l'exemple et aux doctrines du Siège Apostolique. En décidant qu'ils s'efforceraient par tous les moyens légitimes d'obtenir que le Souverain Pontife soit replacé de fait dans les conditions de liberté qui lui sont dues, ils ont fait usage de leur droit, car ils ont pris la défense d'une cause très juste qui doit être tenue comme la cause commune de tous les catholiques.

Pour cette cause, Nous combattons Nous-même depuis longtemps, ardemment, et au premier rang, conformément à notre